

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 18 février 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - David GALTIER - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Sophie JOISSAINS - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL.

Etaient absents et représentés Madame et Monsieur :

Daniel GAGNON représenté par Roland GIBERTI - Véronique MIQUELLY représentée par Serge PEROTTINO.

Etaient absents et excusés Madame et Messieurs :

Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSÈS - Pascal MONTECOT.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

IVIS 007-9462/21/BM

■ Attribution d'une subvention à l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Saint Etienne pour l'organisation de la manifestation Innov'actions 2021 - Approbation d'une convention

MET 21/17668/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'École Nationale Supérieure des Mines de Saint Étienne, site Georges Charpak Provence à Gardanne, fait partie des grandes écoles d'ingénieurs implantées sur le territoire métropolitain qui de par sa présence, l'enseignement dispensé, les événements organisés et son rôle en tant qu'incubateur technologique, participe à l'attractivité de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (ESR) sur notre territoire.

Les actions portées par l'École Nationale Supérieure des Mines de Saint Étienne répondent aux grandes orientations métropolitaines en matière d'ESR en s'inscrivant dans la promotion de l'innovation, la mise en place d'un partenariat avec les grandes écoles d'ingénieurs et, également, en favorisant le lien entre ESR et le monde économique. En effet, l'école qui héberge le Centre de microélectronique de Provence accueille une diversité d'acteurs, enseignants, étudiants mais aussi des chercheurs, des entreprises et des startups.

L'École Nationale Supérieure des Mines de Saint Étienne sollicite la participation de la Métropole pour la manifestation Innov'actions 2021 sur le thème : « imaginer des projets d'Open-innovation autour d'un enjeu social et sociétal en lien avec les axes de développements du territoire » qui se déroulera du 8 au 10 février 2021.

Signé le 18 Février 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 04 mars 2021

Cette manifestation annuelle, soutenue par la Métropole depuis 2016, rencontre un réel succès auprès des étudiants dont l'insertion professionnelle est facilitée par la mise en situation réelle de création de projets et partenariat avec les entreprises.

L'objectif de cette manifestation est de proposer aux étudiants en fin de parcours académique l'élaboration sur trois journées d'une expérience collaborative. Ils devront imaginer des projets d'Open - innovation autour d'un enjeu social et sociétal en lien avec les axes de développement du territoire.

L'enjeu de cette expérience est de sensibiliser les participants à l'innovation technologique, tant dans son volet économique (recherche de nouveaux marchés dans les cours de marketing), que collaboratif (création collective avec les étudiants partenaires de PEPITE Provence) ou méthodologique.

Le projet concerne l'intégralité de la promotion de troisième année de l'école de Mines ainsi que les partenaires de PEPITE, Aix-Marseille Université et Science Po soit près de 110 étudiants.

L'action se déroule sur 3 phases successives :

- A partir d'un cadrage scientifique via la thématique donnée, voire l'identification de problématiques en lien avec les chercheurs et les start-up, un travail est réalisé sur l'émergence d'une idée. A cette première étape individuelle succède les méthodes d'idéation collaborative.
- La promotion des idées permet de les clarifier pour présenter les usages à des accompagnateurs industriels, chercheurs, étudiants et invités.
- Une preuve de concept transdisciplinaire prend la forme d'une réalisation partielle ou simulée qui démontre la faisabilité de l'idée. Elle est présentée à un jury composé de membres d'incubateurs des chercheurs d'industriels, de membres de l'Ecole et d'institutionnels.

Compte tenu de l'absence de visibilité sur l'évolution de la situation sanitaire, il est prévu le passage de l'évènement en distanciel via une plateforme collaborative dans le respect du budget prévisionnel.

Aussi, il est proposé de valider le soutien financier à cet événement porté par l'École Nationale Supérieure des Mines de Saint Étienne avec une incidence financière totale de 8 650 €.

Organisateur	Manifestation / Colloque	Date	Subvention N-1	Subvention demandée	Budget prévisionnel co financeurs	Montant proposé
L'École Nationale Supérieure des Mines de Saint Étienne	« Imaginer des projets d'Open-innovation autour d'un enjeu social et sociétal en lien avec les axes de développements du territoire » à Gardanne campus Georges Charpak Provence	Du 8 au 10 février 2021	N-1 : 7962 € N-2 : 8 491€	8 650 €	17 300 € Fonds propres : 8 650 €	8 650 € Soit 50% du budget prévisionnel

Il est proposé au Bureau de la Métropole d'attribuer une subvention de 8 650 euros à l'École Nationale Supérieure des Mines de Saint Étienne pour l'organisation de la manifestation internationale susvisée et, par dérogation au Règlement Budgétaire et Financier de la Métropole, avec effet rétroactif pour cette manifestation qui s'est tenue avant le présent Bureau, d'approuver la convention afférente.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Signé le 18 Février 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 04 mars 2021

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du 31 juillet 2020 du Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence approuvant le Règlement budgétaire et financier Métropolitain.

Où il le rapport ci-dessus,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- Qu'il convient d'apporter un soutien aux organismes publics d'enseignement supérieur et de recherche et, notamment, à l'École Nationale Supérieure des Mines de Saint Étienne pour cette action innovante d'entrepreneuriat étudiant.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de fonctionnement spécifique au profit de l'École Nationale Supérieure des Mines de Saint Étienne pour l'aide à l'organisation de la manifestation Innov'Actions 2021 pour un montant total de 8 650 euros.

Article 2 :

Est approuvée la convention financière, ci-annexée conclue avec l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Saint Etienne.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention et tout document y afférent.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget Principal Métropolitain 2021, en section de fonctionnement : sous politique B360, chapitre 65 – nature 657382 – Fonction 67.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Vice-Présidente Déléguée
Santé, ESR,
Recherche médicale,
Economie de la santé

Emmanuelle CHARAFE

**Signé le 18 Février 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 04 mars 2021**